

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020**- Vote du Compte Administratif Assainissement 2019 :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FOCNTIONNEMENT +INVESTISSEMENT
Résultats reportés		- 8 786,00 €	- 8 786,00 €
DÉPENSES	12 410,48 €	3 635,00 €	16 045,48 €
RECETTES	15 839,26 €	16 028,79 €	31 868,05 €
Résultats de clôture	+ 3 428,78 €	+ 3 607,79 €	+ 7 036,57 €

- Vote du Compte Administratif Commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FOCNTIONNEMENT +INVESTISSEMENT
Résultats reportés	172 100,09 €	- 4 780,68 €	+ 167 319,47 €
DÉPENSES	249 457,15 €	109 085,48 €	358 542,63 €
RECETTES	261 235,50 €	74 247,36 €	335 482,86 €
Résultats de clôture	+ 183 878,44 €	-39 618,80 €	+ 144 259,64 €

- Approbation du compte de gestion dressé par M. Flatres, receveur municipal – budget assainissement : le Conseil Municipal a approuvé que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur municipal.

- Approbation du compte de gestion dressé par M. Flatres, receveur municipal – budget commune : le Conseil Municipal a approuvé que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur municipal.

- Réalisation d'un emprunt de 115 000 € auprès de La Banque Postale : afin de financer les travaux d'aménagement de la RD 26, le Conseil Municipal a contracté un prêt de 115 000 € auprès de la Banque Postale.

- Tarif de location de la salle d'expositions : suite à plusieurs demandes de location de la salle d'expositions, située au-dessus de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de location à 30 € la demi-journée et décide qu'elle sera exclusivement louée pour des manifestations culturelles et sportives (gymnastique d'entretien, yoga...).

- Échange de parcelles avec M. MEUNIER Joël : dans la cadre du projet d'aménagement de traverse et la délibération, le Conseil Municipal décide que la parcelle communale cadastrée ZB 333 seront échangée avec les parcelles ZB 357 et ZB 360 appartenant à M. MEUNIER Joël, désigne Maître Jean Chevalier, notaire à Issoire pour rédiger l'acte et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'acte notarié, précise que les frais de notaire seront réglés intégralement par la commune de SAINT-FLORET. Après avoir présenté le dossier, et ayant un lien de parenté avec M. MEUNIER Joël, Madame le Maire n'a pas participé ni aux délibérations ni au vote.

- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité : Compte tenu de la période touristique pour la tenue du point informations touristiques, et la réalisation des visites commentées du patrimoine, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil touristique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de recruter à compter du 23 avril 2020 d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 23 avril 2020 au 22 octobre 2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil du point informations touristiques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures, soit 20/35^{ème}.

Divers :

- Suite à une proposition d'une entreprise, le conseil municipal décide de faire nettoyer gratuitement les berges de la Couze Pavin en échange du ramassage de bourgeons.
- Madame le Maire informe l'assemblée de courriers adressés à la mairie par M. CODRON Jean-Paul : bien que concernant des affaires privées, Madame le Maire donne lecture, à sa demande, de ces courriers à l'assemblée.
- Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'une demande de M. RECIO Jean-Paul concernant l'entrée de sa propriété.